



CLASSIQUES
GARNIER

FRANCARD (Michel), « La création néologique dans les parlers romans de la Wallonie. Une nécessité controversée », *Neologica*, n° 17, 2023, *Néologie et langues régionales*, p. 115-129

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14988-0.p.0115](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14988-0.p.0115)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

FRANCARD (Michel), « La création néologique dans les parlers romans de la Wallonie. Une nécessité controversée »

RÉSUMÉ – Depuis des décennies, la création néologique en langue wallonne suscite des tensions entre les principaux acteurs de la promotion des langues régionales romanes de la Wallonie. Tant sur ses principes que sur ses applications, des dialectologues attachés à l'authenticité des formes dialectales s'opposent à des planificateurs qui ne répugnent pas à moderniser le lexique wallon. Cette contribution analyse ces rapports conflictuels et propose quelques pistes concrètes pour les dépasser.

MOTS-CLÉS – langue régionale, wallon, néologie, dialectologie, aménagement linguistique

FRANCARD (Michel), « Neological creation in the regional Romance languages of Wallonia. A controversial necessity »

ABSTRACT – For decades, neological creation in the Walloon language has been a source of tension between the main actors involved in the promotion of Wallonia's regional Romance languages. Dialectologists who are keen on the authenticity of dialectal forms are opposed, both on its principles and its applications, to planners who are not averse to modernising the Walloon lexicon. This contribution analyses these conflicting relationships and suggests some concrete ways to overcome them.

KEYWORDS – regional language, Walloon, neology, dialectology, language planning

LA CRÉATION NÉOLOGIQUE DANS LES PARLERS ROMANS DE LA WALLONIE

Une nécessité controversée¹

Introduction

Les langues régionales endogènes de la Wallonie romane (Belgique) ont connu, pendant des siècles, une évolution continue de leur lexique, au gré des besoins des usagers, des nouvelles découvertes ou des progrès technologiques. C'est dire si ces langues disposent des ressources nécessaires pour permettre à leurs locuteurs de dire le monde dans lequel ils vivent.

Cette créativité lexicale s'est considérablement ralentie depuis quelques décennies, les locuteurs wallonophones privilégiant souvent des calques du français pour mettre à jour leurs ressources langagières. C'est là une des facettes de l'étiollement progressif des « langues en danger » au rang desquelles figurent aujourd'hui les langues régionales de la Wallonie, d'après l'inventaire publié par l'UNESCO (Moseley & Nicolas 2010).

Malgré une prise de conscience rapide – dès le XIX^e siècle – des menaces qui planaient sur leur patrimoine linguistique séculaire, les Wallons et, singulièrement, les promoteurs d'une littérature wallonne de qualité, n'ont pas pris le problème à bras-le-corps, laissant les dialectes évoluer suivant leur cours « naturel ». Si l'on excepte une vague de néologismes² apparus dans les textes d'écrivains élégiaques du XIX^e siècle, l'innovation lexicale a été longtemps du ressort des initiatives individuelles.

Un changement radical interviendra toutefois dans les années 1990, à l'instigation du mouvement renaissantiste appelé « rifondu walon »,

-
- 1 Ce texte a bénéficié des commentaires et suggestions de Jean-Luc Fauconnier, de Lucien Mahin et de deux évaluateurs anonymes. Je tiens à leur exprimer ma sincère gratitude.
 - 2 Dans les pages qui suivent, *néologisme* reçoit l'acception que lui donne Sablayrolles (2019 : 42) : « toute apparition d'un nouveau signifiant, y compris homonymique d'un signifiant déjà existant, et tout nouvel emploi par rapport à un savoir intégré tant dans le sens que dans la combinatoire ».

incluant l'innovation terminologique planifiée parmi ses propositions de standardisation des variétés existantes du wallon. Cette prise de position se heurtera à l'opposition farouche de la Société de langue et de littérature wallonnes, laquelle jouit – officieusement – d'un statut d'académie des langues régionales, mais dont le rôle récent s'est surtout limité à des initiatives de promotion des « belles lettres » wallonnes et d'études dialectologiques valorisant la diversité dialectale.

Il y a là une tension classique entre une vision « défensive, conservatrice » et une vision « proactive, aménagiste » (Agresti & Puolato 2020 : 62) ou entre « patrimonialisation atone » et « patrimonialisation dynamique » (Alén Garabato & Boyer 2022 : 90), laquelle plombera pendant plusieurs décennies toute initiative en matière de néologie. La situation n'évoluera que très récemment, lorsque la création lexicale sera reconnue comme l'une des activités phares d'une initiative de promotion des langues régionales dans l'espace de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la « Fête aux langues de Wallonie », créée en 2015 et reconnue par la Fédération. Cette caution officielle apportée à l'innovation lexicale, conçue comme moyen d'action dans le cadre d'une revitalisation³ des langues régionales de la Wallonie, n'a toutefois pas suffi à installer durablement ce processus et en a fait apparaître les limites.

La visibilisation et l'exploitation de la néologie en langue wallonne dévoilent donc des postures fondamentalement différentes selon les acteurs du processus et donnent des résultats plus ou moins convaincants selon les modalités d'application. Dans les pages suivantes, on évoquera d'abord quelques moments clés de la création néologique en langue wallonne et les tensions qu'ils ont suscitées entre la Société de langue et de littérature wallonnes et les renaissantistes. Ensuite, on examinera les limites du processus de création terminologique qui ont été révélées par les activités néologiques des éditions successives de la Fête aux langues de Wallonie. Enfin, on suggérera quelques pistes concrètes pour tenter de dépasser certains obstacles inhérents à la création et à la diffusion de néologismes dans la communauté wallonophone et chez les apprenants du wallon.

3 Dans cette contribution, le concept de *revitalisation* (linguistique) est employé suivant la définition donnée par Huss (2008 : 73) : « Revitalization is commonly understood as giving new life and vigor to a language which has been steadily decreasing in use. It can be seen as a reversal of an ongoing language shift (cf. Fishman, 1991), or it can be regarded as 'positive language shift', denoting the process of reclaiming an endangered language by its speakers. » Pour une mise en perspective de ce concept, voir Costa (2010 : 70 sv.).

1. La création néologique à visée littéraire

Si la création néologique est indispensable à toute langue dont les locuteurs souhaitent assurer la pérennité, elle l'est particulièrement pour des langues menacées dans leur existence par une réduction drastique de leurs aires d'emploi. On pourrait donc s'attendre, de la part des « défenseurs » des langues régionales, à un soutien unanime aux initiatives d'enrichissement du lexique de ces langues. Ce n'est pourtant pas toujours le cas, comme l'illustre la situation de la Wallonie romane et des quatre langues régionales qui y sont répertoriées : le wallon, le picard, le lorrain (appelé gaumais en Belgique) et le champenois (Francard 2013).

La prise de conscience en Wallonie d'une possible « mort » du wallon⁴, inexorablement abandonné au profit du français, remonte au début du XIX^e siècle et suscite d'emblée des initiatives éparpillées de sauvegarde de la langue. Quelques décennies plus tard, le mouvement de défense et de promotion du wallon s'organise dans les milieux littéraires et savants : la *Société liégeoise de littérature wallonne* est fondée en 1856 pour valoriser une littérature de qualité en langue régionale, ainsi que la production d'études dialectologiques. Les autres régions de la Wallonie romane entreront progressivement dans cette dynamique : la *Société liégeoise* s'élargit, comme en témoignent les dénominations *Société de Littérature wallonne* (adoptée en 1909), puis *Société de langue et de littérature wallonnes* (depuis 1946).

Composée essentiellement d'écrivains et de philologues, la *Société de langue et de littérature wallonnes* (ci-après SLLW) a longtemps joui d'un prestige qui faisait d'elle une sorte d'académie (officiuse) des langues régionales romanes. À ce titre, ses membres ont été diversement impliqués dans la création néologique. Ce fut le cas dans les premières décennies de son existence, lorsque l'auteur liégeois Nicolas Defrecheux (1825-1874) met à l'honneur la poésie élégiaque en wallon et que son succès fait école. Pour ce nouveau style littéraire, les créateurs doivent trouver des ressources lexicales aptes à exprimer une veine lyrique qui se démarque des genres oraux et traditionnels de l'époque.

De nombreux néologismes ont alors fleuri, en particulier pour désigner des idées abstraites, domaine dans lequel le wallon n'avait pas connu jusqu'alors un développement comparable à celui du français.

4 Pour éviter de fastidieuses redites, la dénomination *wallon*, dans cette contribution, renvoie également aux autres langues régionales endogènes de la Wallonie romane : picard, lorrain et champenois.

Les textes poétiques de l'époque accueillent des formes telles que *keûtisté* 'tranquillité, calme', *mirâcolieûs* 'mélancolique', *tinrûlisté* 'tendresse, sensibilité', *disseûlance* 'solitude', *sawirance* 'sapidité', etc. (Piron 1939).

Des voix autorisées n'ont pas tardé à s'élever pour dénoncer une langue « livresque et artificielle », un « charabia » qui limitait la réception des productions littéraires à un cercle d'initiés. Le dialectologue Jean Haust, notamment, a pesé de toute son autorité dans le rejet de cette néologie lyrique, comme en témoigne cette appréciation tranchée (1933 : 161) :

Trop d'auteurs, à Liège surtout, manquent de goût et de sens critique : voulant « faire du style », ils recherchent les tours compliqués, les termes abstraits, les mots rares dont ils ignorent la véritable acception ; ils cultivent inconsciemment le contresens, l'artificiel et le charabia.

L'innovation terminologique s'est alors poursuivie au gré des initiatives individuelles, sans que la fortune de tel ou tel néologisme dépasse de beaucoup l'aire de diffusion des œuvres qui l'intègrent.

Il est à souligner que la critique formulée par Jean Haust est cohérente avec la vision qu'ont une majorité de membres de la SLLW de ce qu'est un « dialecte⁵ ». Que ce soit sur le plan de la création littéraire ou des études dialectologiques, la volonté est manifeste de privilégier des usages linguistiques attestés par les « bons » témoins : des personnes restées fidèles à leur lieu d'origine, vierges de toute contamination par d'autres idiomes, porte-paroles d'un parler « authentique » parce que préservé dans sa forme séculaire. Le wallon n'est pas une langue perçue dans sa globalité, mais un continuum de variétés pouvant différer de quartier en quartier, de village en village, telles qu'elles sont cartographiées dans les *Atlas linguistiques de la Wallonie*.

2. La création néologique comme instrument de planification

Le début des années 1990 constitue un tournant décisif dans l'approche du patrimoine linguistique et culturel wallon qui ne cesse de perdre du

5 L'appellation « dialecte » est toujours préférée à celle de « langue régionale (endogène) » parmi la SLLW, comme en témoigne notamment le titre de son périodique annuel, *Les dialectes de Wallonie*, ou celui de sa collection *Littérature dialectale d'aujourd'hui*. Le terme « patois » est parfois revendiqué par certains (Lechanteur 1996) comme désignation adéquate d'une variété du wallon.

terrain auprès des jeunes générations et atteste d'une progressive koinéisation au départ de quelques centres urbains (voir Fauconnier 1991, 2013, Francard 2009 : 114, Lardinois 2019). L'introduction de la sociolinguistique dans la formation universitaire renouvelle la perception de l'étiollement linguistique en cours, notamment en Wallonie romane, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'enrayer.

Face à une SLLW dont les membres les plus éminents privilégient la survie du wallon « par une littérature de qualité et par la philologie », des renaissantistes gagnés aux thèses de la revitalisation linguistique se fédèrent en un mouvement appelé « rifondou walon » (littéralement « wallon refondu »), promoteur d'une planification linguistique qui permette de standardiser et de normaliser les variétés de wallon existantes pour les fondre en « une langue wallonne écrite commune » (Hendschel 1993), plus aisée à diffuser et à transmettre aux générations à venir qu'une multitude de variétés éclatées géographiquement.

Cette planification linguistique, tentée avec des succès divers dans d'autres langues régionales ou minoritaires (breton, frison, luxembourgeois, occitan, romanche, etc.), comprend diverses mesures dont l'une, spectaculaire, est la refonte du système graphique en vigueur pour le wallon depuis le début du xx^e siècle, conçu par le dialectologue Jules Feller (1900)⁶ pour rendre au mieux la prononciation de chaque variété du wallon. À l'inverse de ces conventions graphiques qui hypertrophient la variation interne à la langue, les renaissantistes vont proposer des « graphies diasystémiques » (Mahin 2022 : 217) valables pour plusieurs prononciations coexistantes d'un même type lexical.

Cette refonte orthographique sera considérée comme un *casus belli* par la grande majorité des membres de la SLLW (Maquet 1994, Lechanteur 1996), voyant là – à juste titre – une rupture méthodologique et idéologique avec la tradition dialectologique qui avait prévalu jusqu'alors. Dans la foulée, la SLLW jettera l'anathème sur d'autres mesures proposées par les renaissantistes, en particulier sur la création néologique dont ceux-ci faisaient la pièce maîtresse d'un ajustement terminologique jugé indispensable, pour une double raison : d'une part, les réalités contemporaines avaient peu inspiré la création littéraire qui aurait pu leur donner une plus large assise lexicale en wallon ; d'autre part, l'émergence des nouvelles technologies

6 Comme le souligne Marie-Guy Boutier (2002), la création du « système Feller » répondait aux aspirations de nombreux dialectologues de l'époque. Cela explique son adoption rapide, surtout dans la zone wallonophone pour laquelle il avait été conçu.

représentait un défi inédit pour le wallon⁷ comme pour bien d'autres langues du monde.

D'un point de vue formel (terminologique), les reproches formulés par la SLLW à l'encontre des néologismes proposés par les partisans du *rifondou walon* ne sont pas des plus convaincants. Dans ce qui est, à ce jour, la critique la plus étayée des propositions des renaissantistes, Boutier (2003 : 177-178) pointe les deux éléments suivants : l'influence du français (sous la forme d'emprunts directs ou de calques) et le caractère hybride des néologismes obéissant à des règles morpho-lexicales étrangères au système wallon (issues du français et de l'anglais). On admettra qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que le français, langue dominante, influence la néologie wallonne, comme elle le fait depuis le XVIII^e siècle. Et quelle langue échappe aujourd'hui à l'influence de l'anglais dans son innovation technologique⁸ ?

On l'a compris : il s'agit plus fondamentalement d'un antagonisme entre deux visions de l'avenir possible des langues régionales. D'un côté, une volonté de « laisser-faire » justifiée au nom d'une « loyauté linguistique nostalgique » bien connue dans d'autres contextes linguistiques (Alén Garabato & Boyer 2022) ; de l'autre, une perspective interventionniste qui entend orienter – au moins partiellement – l'évolution de la langue dans un contexte d'aménagement linguistique.

3. La création néologique comme patrimonialisation dynamique

La création néologique en wallon, mise sous le boisseau pendant près de deux décennies suite aux heurts entre les membres de la SLLW et les renaissantistes, va connaître un regain d'intérêt dans le cadre de la Fête

7 À leurs débuts, les promoteurs du « rifondu walon » vont accorder une attention particulière au développement de la terminologie de l'informatique. Voir notamment Mahin (1995).

8 Dans un autre texte, Boutier (2009) est plus explicite sur l'idéologie qu'elle associe à la « néologie effrénée » (p. 119) des renaissantistes : le rejet des emprunts à la langue « rivale » (le français) pour privilégier les emprunts à l'anglais. Or, s'il se trouve quelques (rares) renaissantistes wallons revanchards vis-à-vis de l'hégémonie du français en Wallonie et souhaitant son remplacement par le wallon dans un maximum de domaines d'utilisation, la quasi-totalité des partisans du « rifondu walon » ne partage pas cette position extrême et accepte la coexistence des deux langues. Ce radicalisme ne me semble nullement à l'œuvre dans les propositions terminologiques qui me sont connues et dont on peut trouver un aperçu disponible sur le forum internet « Berdelaedjes » (URL : <https://berdelaedje.walon.org/>, consulté le 8/1/2023), en particulier la synthèse proposée par Lucien Mahin (1994). Voir aussi Mahin (1999 : 290-316).

aux langues de Wallonie (ci-après FALW⁹) organisée depuis 2015 pour promouvoir le développement et la diffusion des langues régionales de la Wallonie auprès du grand public.

Parmi les activités proposées, le programme de la FALW intègre un « Concours de *noûmots* » (néologismes) en vue d'illustrer et de valoriser la créativité terminologique des Wallons soucieux d'adapter leurs langues régionales aux réalités nouvelles¹⁰. Les participants au concours sont invités à soumettre des *noûmots* en rapport avec une thématique différente d'année en année : ont été successivement abordés les nouvelles technologies (informatique, réseaux sociaux, etc.), le marketing/management, le domaine de la santé, les objets liés aux activités domestiques et ménagères, le thème du voyage, le vocabulaire des valeurs, des sentiments et des qualificatifs abstraits, l'écologie (l'environnement, les énergies, le transport, le retour à la nature...).

Un jury composé de spécialistes des langues régionales de la Wallonie évalue les propositions¹¹, suivant les éléments d'appréciation suivants :

- pertinence du *noûmot* par rapport à la thématique annuelle choisie ;
- conformité de la forme du *noûmot* aux principes de formation de la langue choisie (wallon, picard, lorrain, champenois) ;
- atouts du *noûmot* quant à l'accueil de la forme par le public (compréhension par un maximum de Wallons, quelle que soit la variété de langue parlée ; facilité de mémorisation ; suggestivité ; clin d'œil humoristique, etc.).

9 Cette initiative, portée par les représentants des principales associations actives dans le domaine de la promotion des langues régionales de la Wallonie romane, a connu jusqu'à présent sept éditions successives, dont rend compte le site officiel de la FALW, sur le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles (URL : <http://www.languesregionales.cfwb.be/index.php?id=feteauxlanguesdewallonie>, consulté le 8/1/2023).

10 La justification de l'objectif de cette initiative est formulée comme suit dans la présentation officielle du Concours de *noûmots* : « Une langue, pour que son avenir soit assuré, doit être employée dans les secteurs où se joue l'avenir de la société. Cela pré-suppose que le vocabulaire soit adapté à ces secteurs et s'enrichisse de nouveaux mots pour désigner des réalités nouvelles. Les langues régionales de la Wallonie ne sont plus adaptées à certains domaines de la vie sociale et doivent emprunter de nombreux termes au français (ou à l'anglais). [...] Comme toute langue, le wallon, le picard, le gaumais et le champenois disposent des ressources nécessaires pour s'adapter à la réalité contemporaine. Mais il convient de créer, dans ces langues, des mots qui disent cette réalité. »

11 Les propositions primées sont publiées sur le site de la FALW, pour chaque édition annuelle, à l'onglet « Concours de néologismes – Lès noûmots ». Pour une présentation détaillée des propositions reçues pour l'édition 2015, voir Francard (2016 : 8 sv).

Malgré d'évidentes proximités, ce « Concours de *noûmots* » induit une dynamique distincte de celle des initiatives renaissantistes des années 1990. L'intention affichée par les promoteurs de la FALW est d'associer le public à la création néologique, tant dans son élaboration que dans sa réception, loin d'une démarche menée par des experts « en chambre ». En outre, l'insistance sur la mise en œuvre des principes de formation de la langue choisie (exploitation des préfixes et suffixes disponibles, conformité aux règles de prononciation existantes, respect de la morphologie) invite ce public à redécouvrir et à valoriser les ressources langagières disponibles pour créer des néologismes qui auront plus de chance d'être adoptés par la communauté : l'innovation lexicale est ainsi liée à un patrimoine linguistique redécouvert et non à un exercice de laboratoire abstrait.

Malgré un essoufflement constaté depuis 2020, lorsque la pandémie a contraint les organisateurs à annuler la FALW, le concours des *noûmots* peut se prévaloir d'un réel succès de participation, avec plusieurs dizaines de propositions à chaque édition du concours. Il a également suscité, plus que d'autres initiatives, l'intérêt des médias. Mais il révèle aussi les limites de ce type d'exercice, à différents niveaux.

4. La création néologique en question(s)

Du point de vue de la technique terminologique proprement dite, l'examen de l'ensemble des propositions reçues au fil des éditions de la FALW montre que les créateurs de *noûmots* restent souvent tributaires du français. Rien de surprenant à ce constat, surtout lorsqu'on sait que chaque thématique annuelle est illustrée par des formes françaises à traduire. Mais cela révèle la difficulté rencontrée par les participants au concours de respecter le principe, posé comme balise par les organisateurs, de puiser dans les ressources propres de la langue (exploitation de l'inventaire des préfixes et suffixes disponibles en wallon, non-recours à des emprunts « wallonisés », etc.).

Un autre obstacle est en rapport avec les « atouts » attendus du *noûmot*, dont sa compréhension par un maximum de Wallons. Certaines éditions ont pu atteindre cet objectif, avec des créations¹² dont la forme peut être identique pour une grande partie de la Wallonie : *clignète* 'émoticône' (du

12 Les exemples cités dans ce passage sont tous issus des trios de tête primés lors des différentes éditions du Concours de *noûmots*.

verbe *cligni* ‘cligner de l’œil’), *guigne djins* ‘caméra de surveillance’ (littéralement ‘épie-gens’), *hape vapeûr* ‘hotte aspirante’ (littéralement « happe vapeur »), *zûnâ* ‘buzz’ (du verbe *zûner* ‘bourdonner’) et d’autres encore.

Par contre, une forme primée comme *rây poyèdje* ‘épilateur’ (littéralement ‘arrache-poil’) ne peut se prévaloir du statut de forme unique pour l’ensemble du territoire wallon : *poil* se dit *poyèdje* dans l’Est de la Wallonie, mais on trouve ailleurs les variantes *pwal* ou *puèl*. De même, le radical du néologisme *askoutiô* ‘stéthoscope’ est le verbe *askouter* ‘écouter’, familier aux Picards, mais beaucoup moins aux Wallons du reste de la Wallonie qui emploient plutôt les variantes *choûter*, *hoûter*. Quant à *nêvèdje* ‘navigation’, il ressuscite le verbe liégeois *nêvi* ‘naviguer’, sans véritable équivalent ailleurs (où l’on emploie plutôt l’expression *aler su l’êwe*, littéralement ‘aller sur l’eau’).

On retrouve ici l’une des pommes de discorde entre la SLLW et les renaissantistes : faut-il miser sur des créations néologiques « standardisées », admissibles par un maximum de Wallons, ou sur des déclinaisons régionales d’une innovation lexicale certes plus proches de leur public, mais diffusées à une échelle réduite¹³ ? Il est difficile de répondre à cette question, d’autant qu’aucune enquête n’a été menée sur la diffusion des *noûmots* dans le public wallonophone. L’implantation de ceux-ci dans l’usage dépend des relais dont ils bénéficient, au premier rang desquels se trouvent les écrivains. L’indifférence et parfois l’hostilité de certains auteurs vis-à-vis de toute innovation lexicale « planifiée » ne jouent certes pas en faveur d’une large utilisation des *noûmots*. Tout comme la sous-représentation, dans la production wallonne d’hier et d’aujourd’hui, de textes non littéraires où ces *noûmots* techniques pourraient trouver une place de choix.

Aux questions qui précèdent s’ajoutent celles en rapport avec les contributeurs au concours de *noûmots*. Depuis 2015, il s’agit, sans surprise, de personnes ou de groupes très impliqués dans la promotion des langues régionales : alors que cette initiative vise un large public, il faut constater qu’elle ne suscite guère d’émules. Par ailleurs, il apparaît que les auteurs consacrés ou, plus généralement, les spécialistes du wallon, sont peu représentés dans les participants, sans doute en raison du discrédit jeté naguère sur ce type d’initiative par la SLLW et que certains entretiennent encore aujourd’hui. Enfin on peut déplorer que

13 On trouve chez Balthazard (2018 : 21) une formulation plus « saussurienne » de cette question : « la néologie [...] wallonne doit-elle se soumettre à la “force d’intercourse” ou bien suivre un “esprit de clocher” ? ».

de nombreux contributeurs ne prennent pas la peine, avant de suggérer leurs *noûmots*, de vérifier si des désignations intéressantes ne sont pas déjà disponibles et exploitables. Mais il est vrai que cela présuppose un accès aux ressources terminologiques existantes, ainsi qu'une bonne connaissance du domaine linguistique wallon, ce qui n'est pas monnaie courante.

Le coup de projecteur apporté par la Fête aux langues de Wallonie à la création néologique en wallon s'avère donc révélateur des difficultés de réussir cette entreprise, tant du point de vue des objectifs poursuivis que des acteurs du processus. Peut-on mieux faire ?

5. La création néologique, malgré tout...

La revitalisation d'une langue, comme le souligne Costa (2010 : 318-319) repose sur différents acteurs sociaux : experts, militants, locuteurs ordinaires, élèves¹⁴. Ces catégories peuvent être poreuses, en particulier celles des « experts » et des « militants », qui se confondent parfois.

C'est le cas pour la Wallonie, en matière de création néologique. Malgré le déni de légitimité scientifique entretenu par certains membres de la SLLW à l'égard des « planificateurs du wallon », il est indéniable que certains renaissantistes maîtrisent les ressorts de la terminologie et sont en mesure de contribuer pertinemment à l'enrichissement lexical du wallon. Ils disposent en outre d'un atout moins maîtrisé jusqu'ici par leurs détracteurs : une grande familiarité avec les ressources de l'Internet et des réseaux sociaux¹⁵.

À défaut d'une collaboration à brève échéance entre les « experts » et les « militants », il est urgent, vu l'état d'étiollement des langues régionales de la Wallonie, de porter des projets tels que la création néologique à un autre niveau. Celui qui me semble le plus adéquat aujourd'hui est

14 On n'envisagera pas ici la néologie du point de vue des dispositifs pédagogiques. D'une part parce qu'il n'existe, en Wallonie, aucune initiative d'enseignement des langues régionales reconnue officiellement dans le cursus de formation ; d'autre part parce que l'institution scolaire ne s'est pas encore totalement départie de sa méfiance vis-à-vis des langues régionales suspectées d'abâtardir la pratique du français (voir Francard 1989 : 159).

15 À l'heure actuelle, les renaissantistes ont notamment à leur actif la création d'un site Internet baptisé *L'Aberteke* (« Les panneaux d'affichage ») ; une revue électronique, *Li Rantoele* (« La Toile ») ; une grammaire du wallon et divers dictionnaires en ligne ; un Wikipédia, une Wikisource et un Wiktionnaire wallons ; une chaîne YouTube et divers blogs ou forums. Cela leur permet de donner à leurs travaux une large visibilité, à tout le moins auprès des internautes.

un organe officiel de la Communauté française (aujourd'hui souvent appelée « Fédération Wallonie-Bruxelles »), créé en 1985 sous la forme d'un « Conseil supérieur de la langue française », mais qui est devenu, depuis le 14 septembre 2020, « Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques », dénomination abrégée en « Conseil des langues ».

Parmi les missions de cet organisme figure notamment celle de formuler des avis et des recommandations :

- sur l'évolution de la situation linguistique en Communauté française et sur la place de la langue française, des langues régionales endogènes et de la langue des signes par rapport aux autres langues pratiquées en Communauté française ;
- sur l'évolution de l'usage de la langue française, des langues régionales endogènes et de la langue des signes et sur leur enrichissement ;
- sur toute action de promotion, de protection et de sensibilisation à la langue française, aux langues régionales endogènes et à la langue des signes¹⁶.

La création néologique est donc du ressort des compétences de ce Conseil, dans lequel siègent des experts représentant les différentes langues régionales de Wallonie. Elle pourrait y bénéficier d'un lieu de conciliation à distance de certaines querelles néfastes pour la promotion du wallon et qui favoriserait les échanges avec d'autres spécialistes des langues en Belgique. Sans que les avis du Conseil soient coercitifs, ils pourraient faire bénéficier certaines initiatives en matière de néologie d'une caution officielle aujourd'hui absente du domaine spécifiquement wallon.

Il y aurait lieu, en outre, de faire face à un autre défi. Tant certains membres de la SLLW que certains partisans du « rifondou walon » partagent un même handicap : leur éloignement, pour ne pas dire leur rupture, avec les « locuteurs ordinaires » ignorants des querelles qui agitent le landerneau wallon, mais aussi, plus fondamentalement, peu éclairés sur la réalité linguistique en dehors de leur région, ainsi que sur les enjeux d'une revitalisation du wallon, singulièrement dans sa composante lexicale.

Certaines des associations qui œuvrent aujourd'hui pour la promotion des langues régionales de la Wallonie peuvent servir, grâce à leur composition, de courroie de transmission entre différents acteurs sociaux : elles comptent en effet dans leurs rangs des experts, des militants, des locuteurs ordinaires et même des élèves pour celles qui organisent

16 Extrait de la présentation (en ligne) du Conseil des langues ; URL : <http://www.langue-francaise.cfwb.be/index.php?id=1268> (consulté le 8/1/2023).

des activités pédagogiques. En bonne concertation avec le Conseil des langues, elles pourraient donc soutenir l'innovation terminologique, en lui donnant une dimension plus collective que la création individuelle.

Il faudrait toutefois que ces associations disposent des ressources nécessaires pour mener à bien cette mission. Outre un indispensable soutien financier¹⁷, il conviendrait notamment d'investir dans la formation des acteurs de terrain, souvent peu familiers des avancées de la linguistique, singulièrement en matière de terminologie. Parallèlement, il y aurait lieu de créer les documents pédagogiques nécessaires à l'information du grand public, avec le soutien du Service des langues régionales endogènes¹⁸ de la Fédération Wallonie-Bruxelles, récemment restructuré pour mieux répondre à cet objectif.

Enfin, comment se passer d'une véritable « veille terminologique » attentive au degré d'implantation des innovations lexicales dans l'usage des locuteurs wallonophones, éventuellement sous des variantes concurrentes ? Cette démarche présuppose, en amont, que soit mise sur pied une banque de données informatisée répertoriant et commentant les *noûmots* disponibles, bénéficiant en outre d'un accès aisé pour le grand public.

Conclusion

Depuis qu'elle a quitté la sphère individuelle pour devenir un enjeu de planification linguistique des langues régionales endogènes de la Wallonie romane, la création néologique a soulevé plus de questions qu'elle n'en a résolu.

Son principe même a été – et reste – contesté par les héritiers de la tradition dialectologique wallonne opposés à toute forme d'aménagement linguistique qui ne s'inscrit pas dans une évolution « naturelle », respectueuse d'une diversité linguistique à valeur identitaire : la Société de langue et de littérature wallonne, dans sa majorité, s'est montrée hostile à toute intervention volontariste sur les langues menacées, s'opposant frontalement à ce que prônaient les promoteurs du « rifondou walon ».

17 Les associations de promotion des langues régionales de la Wallonie reposent, pour la plupart, sur le bénévolat de leurs membres. Seules les publications peuvent recevoir un (chiche) soutien de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

18 Pour plus d'informations concernant le Service des langues régionales endogènes, on peut consulter l'URL suivante : http://www.languesregionales.cfwb.be/index.php?id=lre_missions (consulté le 8/1/2023).

Sa mise en œuvre, longtemps compromise par les dissensions au sein du landerneau wallon, a semblé devenir réalité grâce au soutien que lui ont apporté les « concours de *noûmots* » des diverses éditions de la Fête aux langues de Wallonie. Mais ses limites sont apparues tout aussitôt. Certaines sont liées aux contraintes de diffusion des néologismes : faut-il privilégier des formes standardisées ou des variantes topolectales ? D'autres sont inhérentes aux acteurs du processus, tantôt isolés du grand public dans leur activité terminologique, tantôt peu informés des enjeux de l'aménagement linguistique et dépourvus de compétences en matière de terminologie.

Les pratiques néologiques en Wallonie posent donc de multiples défis pour la résolution desquels quelques pistes ont été évoquées ici : intervention d'un organisme officiel, le Conseil des langues, pour baliser le travail des acteurs de terrain ; développement de ressources documentaires et pédagogiques par et pour les associations actives dans la promotion des langues régionales ; création d'une veille terminologique et d'une banque de données rendant accessibles les *noûmots* au grand public.

Surmonter ces obstacles est le prix à payer pour faire de la création terminologique, non une activité réservée à des experts en chambre ou un divertissement pittoresque pour amoureux du terroir, mais un levier dans la revitalisation des langues régionales de la Wallonie. À la fois chez les wallonophones dont la langue ne s'est pas figée au fil des siècles et chez les apprenants qui doivent pouvoir compter sur des ressources langagières mises à jour.

Michel FRANCARD
Centre de recherche VALIBEL
UCLouvain, Louvain-la-Neuve

Références bibliographiques

- AGRESTI Giovanni et PUOLATO Daniele (2020), « Mettre à jour une langue minoritaire », *Neologica*, 14, p. 61-81.
- Atlas linguistique de la Wallonie. Tableau géographique des parlers de la Belgique romane d'après l'enquête de † Jean Haust et des enquêtes complémentaires*, Liège, 1953 (en cours de publication, dix volumes), URL : <https://alw.uliege.be/> (consulté le 15/8/2022).
- ALÉN GARABATO Carmen et BOYER Henri (2022), « Les dénominations en langue occitane de produits agro-alimentaires : quels ressorts ethnosociolinguistiques, quels enjeux glottopolitiques ? », *Langage et Société*, 175, p. 77-95.
- BALTHAZARD Matthieu (2018), « Quelques remarques sur *Lès nouïmots*, à propos du concours de création de néologismes », *Wallonnes*, 1, p. 18-22.
- BOUTIER Marie-Guy (2002), « La "question de l'orthographe" wallonne », dans Jean-Luc Fauconnier (dir.), *Écrire les langues d'oïl*, Charleroi, micRomania - Lingva, p. 19-26.
- BOUTIER Marie-Guy (2003), « À la recherche d'une langue perdue », *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie*, 75, p. 173-204.
- BOUTIER Marie-Guy (2009), « Variétés linguistiques en concorde et en conflit : wallon et français en Wallonie », *Travaux de linguistique*, 59, p. 105-121.
- COSTA James (2010), *Discours, mythes et idéologies. Approche critique de mouvements de revitalisation en Provence et en Écosse*, thèse de doctorat présentée à l'Université Stendhal-Grenoble III.
- FAUCONNIER Jean-Luc (1991), « Du *dou* au *du* dans le wallon de Châtelet [Ch61] », *Tradition wallonne*, 8, p. 151-164.
- FAUCONNIER Jean-Luc (2013), « La photo et la linguistique », *Èl bourdon*, 655, p. 2-4.
- FELLER Jules (1900), « Essai d'orthographe wallonne », *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 41/1, p. 1-235.
- FISHMAN Joshua A. (1991), *Reversing Language Shift. Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, Clevedon, Multilingual Matters Ltd.
- FRANCARD Michel (1989), « Insécurité linguistique en situation de diglossie. Le cas de l'Ardenne belge », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 8/2, p. 133-163.
- FRANCARD Michel (2009), « Regional languages in Romance Belgium : the point of no return ? », *International Journal of the Sociology of Language*, 196-197, p. 99-119.
- FRANCARD Michel (2013), *Wallon, picard, gaumais, champenois. Les langues régionales de Wallonie*, Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- FRANCARD Michel (2016), « La création néologique en langue régionale : des mots pour dire la Wallonie d'aujourd'hui », *micRomania*, 97, p. 9-23.

- HAUST Jean (1933), « La philologie wallonne en 1932 », *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie*, 7, p. 153-211.
- HENDSCHEL Laurent (1993), *Quelques propositions en vue de l'établissement d'une langue wallonne écrite commune*, URL : <https://rifondou.walon.org/hend-schel-3.html#qqpropositions> (consulté le 15/8/2022).
- HUSS Leena (2008), « Researching Language Loss and Revitalization », dans Kendall A. King et Nancy H. Hornberger (dir.), *Encyclopedia of Language and Education*, vol. 10, Boston, Springer, p. 69-81.
- LARDINOIS Jacques (2019), « Éléments de description du parler urbain de Charleroi (ville haute) à travers les œuvres de Jacques Bertrand, suivis de quelques considérations au sujet de son évolution au cours du 20^e siècle, ayant abouti à la formation d'une koinè urbaine », *Hommage à Jacques Bertrand (1817-1884)*, Liège, Société de langue et de littérature wallonnes, p. 25-49.
- LECHANTEUR Jean (1996), « Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon », *Wallonnes*, 2, p. 3-16.
- MAHIN Lucien (1994), *La création de néologismes en wallon*, URL : https://lucyin.walon.org/dictionnaireadje/waldim1_7.html (consulté le 15/8/2022).
- MAHIN Lucien (1995), *Le vocabulaire wallon de l'utilisateur de PC*, URL : https://lucyin.walon.org/dictionnaireadje/R3_Mahin_motli_PC.pdf (consulté le 15/8/2022).
- MAHIN Lucien (1999), *Qué walon po dmwin ?*, Gerpennes, Quorum.
- MAHIN Lucien (2022), « Le wallon et moi », dans Stéphanie Noirard (dir.), *Transmettre les langues minorisées. Entre promotion et relégation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 211-223.
- MAQUET Albert (1994), « Le rapport d'Orimiel », *Wallonnes*, 4, p. 2-8.
- MOSELEY Christopher et NICOLAS Alexandre (2010), *Atlas des langues en danger dans le monde*, Paris, UNESCO.
- PIRON Maurice (1939), « Formation de la langue littéraire des écrivains liégeois », *Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, p. 289-310.
- SABLAYROLLES Jean-François (2019), *Comprendre la néologie. Conceptions, analyses, emplois*, Limoges, Lambert-Lucas.